

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 décembre 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; CAULET Claudine ; CURIE Pascal ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FELICE Alain ; FELT Marcel ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; LOYAT Michel ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; POISSENOT Danielle ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie.

C.C.A.L.L : MAIRE Pierre ;

C.C.C.Q : DAUDEY Pierre ; GIRARDIER Dominique ;

C.C.D.B.B : CONTINI Jean Claude ;

C.C.P.O : DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ;

C.C.V.M : MARCHAL François ;

C.C.V.S.V : AUBRY Didier ; DUPONT Marc ; PATUROT Léon ; POURET Daniel ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : BESANCON Jean-Noël ; BOROWIK Roger ; BOUSSET Jean-Marc ; FALCINELLA Béatrice ; DONEY Martine suppléante de LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric et son suppléant DELARUE Cédric ; LORIGUET Alain ; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam ; MAILLOT Elsa ; PREIONI Claude ; ROCHDI Karima et son suppléant LEUBA Jean-Sébastien ; RUTKOWSKI Serge et son suppléant PRALON Jean-Yves ; WANLIN Sylvie ;

C.C.A.L.L : MARGUET Vincent ;

C.C.D.B.B : RACLOT Franck ;

C.C.P.O : PROST Jean Paul ;

C.C.V.M : MORALES Roland ;

C.C.V.A : BRULET Daniel ; HERANNEY François ; PIQUARD Charles

Secrétaire de séance : VAN HELLE Gérard

Procuration de vote :

Mandants : BRULET Daniel ; FALCINELLA Béatrice ; LINDECKER Cédric ; LORIGUET Alain ; MAILLOT Elsa ; MARGUET Vincent

Mandataires : BIZE Thibaut ; DUCRET Sylvain ; JAVAUX Thomas ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine

6A. TARIFS DU TRI A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017

Rapporteur : Monsieur Thibaut BIZE, Vice-président

TARIFS TRI ET MISE EN BALLE (POUR LES NON-MENAGES ET AUTRES CLIENTS)

Tri des collectes sélectives :

- Journaux et emballages en mélange en vrac sans recettes 180 € HT par tonne (dépannage d'autres centres de tri de syndicats signataires de la convention d'aide)
- Journaux et emballages en mélange en vrac sans recettes 190 € HT par tonne, hors syndicat signataire de la convention
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 140 € HT par tonne (hors convention en cours),
- journaux et emballages en vrac avec nouvelle extension des consignes de tri 150 € HT par tonne (avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT)
- journaux et emballages en mélange en vrac avec toutes recettes revenant au SYBERT : 100€ HT par tonne,
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation,
- transport des refus de tri : 8 € HT par tonne,
- valorisation des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Mise en balles seule (sans tri) :

- 19,1 € HT par tonne.

Apport de papiers pré triés de la part d'associations :

- Papier de qualité assimilable à du 1.11 (JRM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 60 € HT par tonne
- Papier de qualité assimilable à du 1.02 (GM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 55 € HT par tonne

Concernant les apports gracieux d'opérateurs privés, le SYBERT sera le seul bénéficiaire des recettes liées à la revente des matériaux.

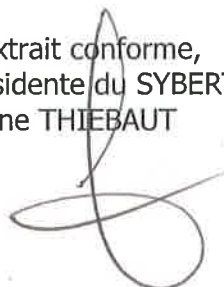
TARIFS ITM (POUR LES NON-MENAGES ET AUTRES CLIENTS)

Matériaux	Tarif
Verre (chargement)	5 € HT/tonne
Encombrants (tri et traitement)	110 € HT/tonne
Polystyrène (tri et traitement)	1 € HT/kg
Mise en balle	19,1 € HT/tonne
Caractérisations (Pelle)	300 € HT
Location journée quai de transfert	300 € HT
Usage du pont bascule (1 double pesée)	5 € HT
Remplacement d'un badge	15 € HT

Le Comité a adopté à l'unanimité les tarifs du tri applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ces tarifs restent valables jusqu'à l'adoption de nouveaux tarifs.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 16 DEC. 2016



Contrôle de légalité